



## **5<sup>ème</sup> PLATEFORME REGIONALE AFRICAINE ET 3<sup>ème</sup> REUNION MINISTERIELLE POUR LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE**

● DU 13 AU 16 MAI 2014 ● ABUJA (NIGERIA) ●

### **DECLARATION SOMMAIRE**

#### **CONTRIBUTION AFRICAINE AU CADRE POST-2015 POUR LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE**

---

[Traduit de l'anglais vers le français, la version originale en anglais faisant foi]

Plus de 900 participants de 44 pays<sup>1</sup> et leurs partenaires se sont réunis à Abuja, Nigeria du 13 au 16 mai 2014 pour la cinquième Plateforme régionale africaine de réduction des risques de catastrophes. Les intervenants des gouvernements, des communautés économiques régionales, les partenaires de développement, y compris les bailleurs de fonds, des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix -Rouge et du Croissant-Rouge, des institutions académiques, scientifiques et technologiques, et d'autres organisations internationales, se sont réunis avec des maires et des gouvernements locaux, des parlementaires, des intervenants communautaires, des personnes vivant avec un handicap, des jeunes, des groupes de femmes, du secteur privé et des médias afin d'examiner les progrès de la prévention des catastrophes en Afrique et consolider la contribution de l'Afrique au cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophes.

La plate-forme a été convoquée par la Commission de l'Union Africaine et hébergée par la République fédérale du Nigeria, avec le soutien de la Communauté économique des États de

---

<sup>1</sup>Ce programme sera révisé

la Commission Afrique de l'Ouest et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes et d'autres partenaires<sup>2</sup>.

Les recommandations peuvent être synthétisées selon les grandes lignes suivantes :

## **A. Facteurs de risques régionaux et cadres institutionnels**

La plupart des catastrophes en Afrique sont liés à l'eau. La sécheresse, en particulier, est reconnue comme une priorité régionale, avec des vulnérabilités chroniques et l'insécurité alimentaire. L'effet des risques à petite échelle récurrent continue à avoir un impact significatif sur le développement durable et appelle à une plus grande attention aux efforts nationaux et régionaux visant à réduire les risques de catastrophe. Reconnaisant la variabilité régionale dans les profils de risque, la vulnérabilité particulière des Etats insulaires doivent être reflétées dans les stratégies et les actions régionales. L'urbanisation rapide, les infrastructures vulnérables, la dégradation des terres et de l'environnement et, de l'extrême pauvreté, l'insécurité alimentaire et les maladies continuent à conduire risques et compromettre la résilience. Les conflits violents sont étroitement associés aux risques de catastrophe et les efforts visant à prévenir les conflits doivent être considérés comme faisant partie des efforts globaux visant à renforcer la résilience aux catastrophes.

1. Des politiques et législations appropriées, y compris les cadres réglementaires, ont joué un rôle important dans la lutte contre les risques de catastrophe dans de nombreux pays africains; ces processus doivent être améliorés, y compris à travers des forums parlementaires aux niveaux régional et national, et soutenus par le renforcement des capacités institutionnelles pour faire respecter la législation.
2. L'inclusion de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques municipales et décentralisées permettra en outre la réduction du risque. La décentralisation doit être complétée par une responsabilisation accrue et la transparence dans la mise en œuvre la réduction des risques de catastrophes à travers la répartition des responsabilités et des ressources aux tous les niveaux administratifs.
3. La participation du public à l'élaboration des politiques permettra de mieux veiller à ce que la vulnérabilité particulière des filles, des garçons, des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées, entre autres, sont traitées et aidera à faire en sorte que le

---

<sup>2</sup>La Conférence Ministérielle Africaine sur la Météorologie (AMCOMET) et l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) ; le Programme de Développement des Nations Unies (PNUD); la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ; la Facilité mondiale pour la réduction des catastrophes et de relèvement, grâce au Programme de réduction des risques des catastrophes naturelles ACP-UE ; la Banque mondiale; l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID) ; l'Office des Nations Unies pour les services (UNOPS) ; le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat); et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix -Rouge et du Croissant-Rouge (FICR).

- leadership et les capacités de ces groupes sont entièrement enrôlés dans les efforts pour renforcer la résilience.
4. Des cadres d'investissement programmatiques multisectoriel et multirisques, avec un budget distinct aideront à traduire les politiques en programmes réalisables, en particulier lorsque l'attention est accordée au renforcement des capacités et le maintien des capacités à tous les niveaux de décideurs, des décideurs politique aux praticiens au niveau communautaire.
  5. Des Plates-formes nationales et locales renforcées peuvent améliorer la gouvernance du risque et améliorer les politiques, la planification et le financement. Les efforts visant à accélérer l'inclusion dans ces plates-formes, en reliant institutionnellement forums de parties prenantes organisées (par exemple, les parlementaires, les plates-formes communautaires, les jeunes et les réseaux de femmes), peuvent faciliter l'apprentissage, une action coordonnée et l'impact des plates-formes nationales et locales.
  6. Des efforts pour engager les chefs d'États et de gouvernements à travers l'Union africaine offrent d'autres moyens de consolider le leadership politique au plus haut niveau pour la coordination de la prévention des catastrophes et adaptation aux changements climatiques et à faciliter la création et le renforcement des plates-formes nationales et locales.
  7. Les catastrophes ne sont pas limitées par les frontières administratives et exigent des politiques et des programmes transfrontaliers. Les mouvements de population provoqués par les catastrophes (rapide et à évolution lente) et les conflits violents appellent à la coopération transfrontalière. Le développement et l'amélioration de l'information climatologique sous-régional et les systèmes d'alerte précoce multirisques peuvent informer, et d'améliorer ainsi, la prévention, la préparation et l'action précoce et de réaction.
  8. Les approches intégrées et coordonnées pour la réduction des risques de catastrophe, pour l'adaptation aux changements climatiques et les aspects connexes de la prévention des conflits peuvent réduire la fragmentation des ressources et d'améliorer l'impact des investissements.
  9. Le soutien systématique à l'expansion et le financement des réseaux existants d'institutions universitaires et de formation peut aider à construire et à renforcer les capacités humaines, par exemple, par des consortiums et des partenariats tels que Periperi U.
  10. L'établissement de mécanismes régionaux qui permettent une participation plus active d'un large éventail de partenaires scientifiques, y compris la santé et l'agriculture peut soutenir des efforts plus larges visant à établir un comité consultatif scientifique international pour la réduction des risques de catastrophe et d'apporter des connaissances scientifiques, locales et autochtones dans un cadre commun de compréhension.

11. L'intégration du genre dans tous les plans de réduction des risques de catastrophe. Les programmes et les mécanismes de rapport devrait être renforcée dans le but de renforcer la résilience.
12. Le rôle des femmes, y compris les groupes organisés des habitants des taudis et des femmes rurales, peut être reconnu en invitant leur implication dans la prise de décision, les politiques et la conception des programmes, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation vers l'objectif de l'égalité des sexes.
13. L'Afrique a une population jeune considérablement importante et dynamique. Étant donné cela, et ses fortes vulnérabilités socio-économiques à l'impact des catastrophes, les enfants et les jeunes doivent être impliqués de manière significative dans la planification future et la mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophe. Ne pas le faire peut risquer la pérennité des investissements actuels de réduction des risques. Les jeunes devraient être habilités avec des compétences spécifiques qui leur permettront de mieux appliquer leur créativité et de l'innovation dans la réduction des risques de catastrophe.
14. Les élus locaux fournissent un lien direct et immédiat aux communautés locales et sont sur la ligne de front des efforts de réduction des risques de catastrophe. Les efforts pour engager les élus locaux dans la planification nationale pour la réduction des risques de catastrophe doivent être accélérés.
15. Les médias devraient être reconnues comme une partie intégrante des processus de réduction des risques de catastrophe et doivent, elles-mêmes, assumer la responsabilité de l'information juste et exacte sur la prévention des catastrophes, l'atténuation, la préparation et la réponse.
16. Les mécanismes de déclaration publique pourraient être mis en place pour les programmes de réduction des risques de catastrophes au niveau sous-national, urbain, et communautaire (par exemple, les rapports parlementaires, les sites web d'information ouverts au public et les réunions communautaires). Ceux-ci peuvent être liés à des mécanismes de suivi et d'établissement des rapports nationaux et étayés par la mobilisation des réseaux de médias. Des technologies de source ouverte sur le nuage (*open cloud sourcing*) et une meilleure surveillance des risques au niveau communautaire promettent un soutien supplémentaire pour la reddition de comptes. De même, les mécanismes de financement doivent être conçus de manière à faciliter la transparence et la reddition de comptes.
17. Des efforts pour résoudre le lien entre pauvreté et corruption peuvent être considérés comme un atout précieux dans les efforts visant à promouvoir la résilience aux catastrophes.

## **B. Intégration de la réduction des risques et de l'adaptation aux changements climatiques**

L'année 2015 sera marquée par trois accords historiques – des cadres post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (mars 2015), les objectifs de développement durable (septembre 2015) et les accords sur le changement climatique par le biais de la CCNUCC (décembre 2015). Les efforts visant à assurer que ces accords internationaux sont cohérents et se renforcent mutuellement contribueront à de multiples avantages aux niveaux national et local. L'impact combiné de la variabilité du climat et le changement climatique donne un nouvel élan aux efforts visant à s'attaquer aux causes sous-jacentes de risque (Priorité d'action) et les engagements à réduire les émissions de gaz à effet de serre de créer de nouvelles opportunités pour investir dans la résilience.

18. La coordination devrait être renforcée au niveau institutionnel entre les communautés de la réduction des risques de catastrophe et du changement climatique , y compris à travers le développement de synergies entre les cadres et les conventions y relatifs au niveau mondial. Des plateformes communes pour la résilience ont été proposées pour les étapes suivantes. Le cadre post-2015 pour le développement offre une importante opportunité pour cette intégration. Cette approche devrait, à son tour, être intégrée à la prestation des services sociaux de base, y compris l'éducation, la santé, l'accès à l'eau, entre autres, et faciliterait une mobilisation des ressources plus efficace pour tous.
19. La coordination devrait être renforcée au niveau institutionnel entre les communautés de la réduction des risques de catastrophe et du changement climatique , y compris à travers le développement de synergies entre les cadres et les conventions y relatifs au niveau mondial. Des plateformes communes pour la résilience ont été proposées pour les étapes suivantes. Le cadre post-2015 pour le développement offre une importante opportunité pour cette intégration. Cette approche devrait, à son tour, être intégrée à la prestation des services sociaux de base, y compris l'éducation, la santé, l'accès à l'eau, entre autres, et faciliterait une mobilisation des ressources plus efficace pour tous.
20. Les Rôles et responsabilités des agences nationales de gestion des urgences, de suivi des risques et de diffusion des alertes doivent être clarifiés à travers des politiques, des lois et des mécanismes institutionnels de coordination. Des liens plus systématiques devraient être établis entre les agences techniques (tels que les services météorologiques, hydrologiques et climatiques) et les agences de gestion des risques de catastrophe. L'information climatique et l'alerte précoce devraient être adaptées et accessibles au niveau des différents secteurs et communautés. Les systèmes et canaux de communication associés devraient être renforcés dans le but de l'utilisation de l'information pour une action rapide.

21. La disponibilité et l'accès à l'information sur les risques, les pertes et les dommages liés aux risques et catastrophes d'origine climatique devraient être renforcés pour les plans de développement nationaux et sectoriels. Ceci requiert que l'information adéquate sur les risques, les pertes et les dommages liés aux risques et catastrophes d'origine climatique soit rendue disponible. La disponibilité des données climatiques régionales et locales, de l'information et des connaissances devrait être renforcée, communiquée dans des langues locales et dans des formats qui prennent en compte les besoins particuliers des personnes souffrant de handicap.
22. Les approches basées sur l'écosystème et les efforts produits pour inverser la dégradation de l'environnement et des sols devraient être renforcés, en tant que moyen pour gérer les risques de catastrophes et fournir de multiples avantages socio-économiques. Cela nécessite des approches à long terme pour sauvegarder des écosystèmes sains. Les organismes de gestion des bassins devraient être reconnus comme jouant un rôle clé et des efforts devraient être faits pour démultiplier les mécanismes de l'Union Africaine existant à cet effet. Le contrôle de conformité environnemental et l'application des accords environnementaux multilatéraux dans les plans des gouvernements
23. La reconnaissance de l'impact du changement climatique dans les zones urbaines et des efforts améliorés pour adresser les risques urbains sont une priorité pour l'Afrique. Les connaissances dans ce domaine devraient être développées en tant que moyens pour catalyser une action efficace, en partenariat avec les communautés urbaines. Une planification physique sensible aux catastrophes (y compris à travers l'utilisation d'outils tels que le profil de résilience), l'application des codes de construction et des investissements dans des infrastructures urbaines résilientes peuvent être appliqués pour prévenir l'accumulation de nouveaux risques. Les capacités techniques des gestionnaires des villes et des acteurs urbains pour adresser les risques peuvent être renforcées à travers les échanges de ville à ville, les centres et instituts techniques, les académies et l'engagement de l'expertise nationale.
24. La réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique devraient être intégrées au système scolaire, y compris les curricula à tous les niveaux et les cadres de sécurité des établissements secondaires pour assurer un enseignement sûr ininterrompu.
25. L'éducation et la conscience de la communauté, y compris à travers l'éducation informelle, sur la réduction des risques de catastrophe peuvent être menées à travers la coordination des efforts des autorités gouvernementales, de la société civile et du public en général. Les médias embrassent un large éventail d'outils de communication et

- représentent une ressource sous-utilisée qui pourrait appuyer les nouvelles approches de construction de la résilience en Afrique.
26. Les institutions supérieures d'enseignement constituent une ressource capitale pour renforcer les sciences relatives aux risques de catastrophe, la technologie et, de plus en plus, jouent un rôle crucial dans le développement des connaissances y relatives, la recherche et des capacités qualifiées pour le management des risques actuels et futurs.
  27. La santé est un impératif pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience de la communauté. Le statut et les cibles de la santé devraient être parmi les indicateurs pour le suivi et les rapports sur les réalisations en matière de réduction des risques de catastrophe.
  28. S'assurer que les acquis du relèvement soient transférés dans la résilience à travers le développement de stratégies de protection sociale par les gouvernements pour répondre rapidement après les catastrophes et le développement de plans de relèvement résilient qui adressent les questions telles que la gestion des déchets et les investissements dans des infrastructures résilientes.
  29. Une approche de réduction des risques de catastrophes centrée sur les populations est essentielle pour construire la résilience. Les liens entre la réduction des risques de catastrophe basée sur la communauté et des politiques et actions nationales et sub-nationales devraient être développés.

### **C. Les investissements dans la prévention des catastrophes**

La croissance économique rapide en Afrique offre des opportunités pour accroître les investissements dans la réduction des risques de catastrophe, mais aussi pose des défis.

30. Profils de risque globaux de créer un environnement propice à l'investissement pour la réduction des risques de catastrophe et peuvent encourager l'utilisation plus large des évaluations complètes des risques pour éclairer les décisions d'investissement des secteurs public et privé et à cibler le financement de la réduction des risques de catastrophe et le financement.
31. Il y a nécessité de renforcer les capacités techniques des institutions responsables du suivi et de l'analyse des composantes du risque comme les aléas, l'exposition et la vulnérabilité. Les politiques et stratégies nationales et régionales devraient inclure des interventions ciblées pour appuyer la protection des enfants et réduire la vulnérabilité face au risque des personnes handicapées. Les mécanismes de financement devraient être alignés pour soutenir le développement de réduction des risques et des informations climatiques y afférentes.

32. Des nouveaux forums et plateformes pourraient être établis par le secteur privé pour appuyer la coordination et galvaniser la réduction des risques de catastrophe. Ceci pourrait être l'opportunité de reconnaître les efforts faits par les petites et moyennes entreprises dans la prévention. Les politiques publiques basées sur de bons modèles d'affaire (sound business models) peuvent encourager encore plus le secteur privé d'investir dans la réduction des risques de catastrophes.
33. Le Partenariat Public-Privé pour la réduction des risques devrait s'améliorer par des actions de promotion des investissements résilients, par l'augmentation des opportunités d'offre de travail au niveau communautaire, clarifier le rôle social (accountability) du secteur privé et assurer sa pertinence dans la réduction de la vulnérabilité tout en évitant de créer de nouveaux risques..
34. L'engagement financier et des stratégies d'investissement devraient être développées et les gouvernements devraient allouer des ressources adéquates pour des services sociaux de base et des systèmes de protection sociale évolutive et flexible: les filets de protection sociale et s'assurer que des opportunités de financement sont disponibles au niveau communautaire pour la sécurité alimentaire et la construction de la résilience.
35. Les initiatives régionales, comme l'African Risk Capacity, une entité spécialisée de l'UA, présente une importante opportunité pour financer la réduction des risques des fermiers africains.

#### **D. Durée du cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophes**

Le Cadre d'action post 2015 pour la réduction des risques de catastrophe devrait avoir une durée similaire au cadre d'action de Hyōgo- au moins 10 ans- alors que beaucoup appellent pour élargir la période à 15 ans ou plus de s'assurer un mécanisme de suivi approprié du nouveau cadre basé sur les résultats atteints.

#### **E. Améliorer les engagements**

Les délégués des pays ont recommandé que la mise en œuvre du Cadre d'action post 2015 soit plus orientée vers les actions, prennent en compte les domaines prioritaires et repensent les engagements de tous les acteurs de développement et parties prenantes en mettant en œuvre les points suivants :

36. La réduction des risques de catastrophes doit être mise en œuvre conformément à des approches fondées sur les droits afin de générer un niveau élevé de responsabilité institutionnelle.



37. Le renforcement de la sensibilisation et de la connaissance des parties prenantes à tous les niveaux est capital pour la mise en œuvre du Cadre d'action post 2015 pour la Réduction des Risques de Catastrophes. Ceci doit inclure un volet sur le renforcement des capacités à tous les niveaux pour encourager les communautés de praticiens de la réduction des risques de catastrophe.
38. Les gouvernements devraient allouer un budget pour la Réduction des Risques de catastrophe et devraient s'investir à la prévention des catastrophes, à l'atténuation et à la préparation. Les décisions du gouvernement devraient être basées sur les analyses économiques et les évaluations des risques et devraient être appuyé d'une façon systématique par le financement et les directives techniques afin d'intégrer la réduction des risques dans l'investissement.
39. La promotion d'un engagement avec la société civile à tous les niveaux et également la promotion de leadership de jeune, des femmes et des personnes aux besoins spéciales (handicapées)
40. Les efforts de plaidoyer devraient être multipliés pour aller de la phase de sensibilisation vers la phase de la mise en œuvre à travers l'appui d'une assistance technique fournie par les gouvernements nationaux et différents partenaires.
41. La mise en œuvre des mécanismes bien définis de responsabilité, de suivi et d'élaboration de rapport sur les progrès accomplis afin de générer l'engagement pour la mise en œuvre du Cadre Post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe. La soumission de rapport annuel par les gouvernements pourrait aider à surmonter le retard de la mise en œuvre du Cadre de Hyogo. Les mécanismes de reportage dans l'investissement de réduction des risques de catastrophes devraient être renforcés y compris le mécanisme faire la suivie de donné et information pour le risque, la perte et le dommage.
42. Les systèmes des Nations Unies devraient considérer le Plan d'Action de réduction des risques de catastrophe pour la résilience comme étant un outil de coordination. L'UNISDR devrait continuer à soutenir la commission de l'Union Africaine, Communauté Economique pour renforcer les politiques, le plaidoyer, la coordination, la suivie et évaluation effective.

**- FIN -**